

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 19 octobre 2016

Délibération n° 2016 – 19/10/2016 – 31

Prix en enseignement

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 13 voix pour, 10 voix contre :

la désignation des récipiendaires des prix en enseignement et les sommes allouées :

- **un prix de 3000 euros est attribué à l'équipe pédagogique de 5 enseignants-chercheurs constituant l'équipe pédagogique Sciences de la Vigne de l'IUVV:**
 - . **Benjamin Bois, MCF en agro climatologie et responsable de l'UE2 (projet « audit de terroir »),**
 - . **Sandrine Rousseaux, MCF en viticulture, responsable pédagogique du M2 VVT et co-responsable du projet « audit de terroir » ;**
 - . **Sophie Trouvelot, MCF en sciences de la vigne, responsable du M1 VVT ;**
 - . **Marielle Adrian, Pr en sciences de la vigne et viticulture, responsable pédagogique de la licence sciences de la vigne (2007-2015) puis directrice de l'IUVV depuis mai 2015 ;**
 - . **Stéphane Bourque, MCF en sciences de la vigne et responsable pédagogique de la licence Sciences de la vigne depuis 2015 ;**
- **un prix de 3000 euros est attribué à Monsieur Nicolas Noirot, enseignant à l'IUT de Dijon-Auxerre.**

Dijon, le 20 octobre 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement